



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 126/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	21
- Procurations :	1
- Absents :	6
Ayant pris part au vote :	22
Date de la convocation :	29.05.2017

OBJET

Etude pour l'élaboration d'un Schéma directeur Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le douze Juin, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Alain MAREK – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – André MORERE

PROCURATION : Yves CADAS à Jean Baptiste CASETTA

EXCUSES : Yves CADAS – Thierry SUAUD – Jean Denis BOULOUCH – Stéphane CAZAUX – Etienne GASQUET – Jean Marc BERGIA

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Suite à la fusion des différentes structures et à la création du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE à compter du 1^{er} Janvier 2017, il apparaît nécessaire de réaliser un schéma directeur assainissement tenant compte du nouveau territoire de notre établissement.

L'étude portant sur le schéma directeur d'assainissement du nouveau périmètre est motivée par un certain nombre de constats :

- La collectivité ne dispose aujourd'hui que de données éclatées, hétérogènes et incomplètes qu'il est nécessaire d'unifier
- La collectivité ne dispose pas d'outil d'aide à la décision à l'échelle de son territoire pour lui permettre d'identifier, hiérarchiser et planifier les investissements à réaliser.

Un document unique s'avère donc nécessaire.

Cette étude portera sur la vision globale des réseaux et des ouvrages en terme de :

- Diagnostic technique/audit patrimonial des systèmes d'assainissement et leur fonctionnement
- Identification des atouts et faiblesses actuels
- Prise en compte globale du développement urbain, tels qu'exprimés par les différentes communes dans leurs documents d'urbanisme
- Identification des solutions techniques permettant de remédier aux insuffisances ou risques identifiés, à court et long terme.

Cette étude est estimée à 150 000 € HT pour une durée de réalisation de 12 mois maximum.
Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence Adour Garonne pour le financement de cette étude.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de cette étude
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 12.06.17
Date de Publication le : 12.06.17



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°127/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	21
- Procurations :	1
- Absents :	6
Ayant pris part au vote :	
Date de la convocation :	29.05.2017

OBJET

Etude pour L'élaboration d'un Schéma directeur Eau Potable – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le douze Juin, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Alain MAREK – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – André MORERE

PROCURATION : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA

EXCUSES : Yves CADAS – Thierry SUAUD – Jean Denis BOULOUCH – Stéphane CAZAUX – Etienne GASQUET – Jean Marc BERGIA

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Suite à la fusion des différentes structures et à la création du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE à compter du 1^{er} janvier 2017, ce dernier envisage de se doter d'un outil d'aide à la décision pour une politique de l'eau à l'échelle de son nouveau territoire et de ses nouvelles ambitions.

En tenant compte des études déjà menées, le schéma Directeur d'eau potable du SAGe va permettre de recenser et d'analyser l'ensemble des données nécessaires à une gestion optimisée des ouvrages et des réseaux existants, mais également de se projeter au travers des besoins des différentes communes qui le constituent.

Deux missions principales sont définies :

- Tranche ferme : Etat des lieux et Diagnostic
- Tranche conditionnelle : modélisation qualité

Pour un coût estimé à 250 000 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de cette étude.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de cette étude
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 12.06.17
Date de Publication le : 12.06.17

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°128/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 21

- Procurations 1

- Absents : 6

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 29.05.2017

OBJET :

Etude de faisabilité pour la mise en œuvre de techniques alternatives à Portet sur Garonne Renoir – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le douze Juin, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Alain MAREK – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – André MORERE

PROCURATION : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA

EXCUSES : Yves CADAS – Thierry SUAUD – Jean Denis BOULOUCH – Stéphane CAZAUX – Etienne GASQUET – Jean Marc BERGIA

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que dans le cadre de notre démarche de mise en œuvre de techniques alternatives pour la gestion durable des eaux pluviales et des problèmes d'inondations du Quartier Renoir à Portet sur Garonne, il est opportun de lancer une étude de faisabilité et un avant-projet pour ce dossier, afin de répondre à une problématique récurrente d'inondation des riverains dans ce secteur et initier une gestion durable des eaux pluviales du quartier.

Le Président propose de demander une aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer cette étude de faisabilité.

Il est demandé au bureau syndical :

- de valider l'étude de faisabilité et l'avant projet pour la mise en œuvre de Techniques Alternatives Quartier Renoir à Portet sur Garonne
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de valider l'étude de faisabilité et l'avant projet pour la mise en œuvre de Techniques Alternatives Quartier Renoir à Portet sur Garonne
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- d'habiliter son Président à prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération et à son bon déroulement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 12.06.17
Date de Publication le : 12.06.17



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°129/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 21

- Procurations 1

- Absents : 6

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 29.05.2017

OBJET :

**ADHESION FEDERATION NATIONALE DES
COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES
(FNCCR) et ADHESION France EAU PUBLIQUE**

L'an deux mil dix sept et le douze Juin, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Alain MAREK – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – André MORERE

PROCURATION : Yves CADAS à Jean Baptiste CASSETTA

EXCUSES : Yves CADAS – Thierry SUAUD – Jean Denis BOULOUCH – Stéphane CAZAUX – Etienne GASQUET – Jean Marc BERGIA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Créée en 1934, la fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale régie par la loi de 1901, qui regroupe pour l'essentiel des collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Les services de la Fédération travaillent en collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les relations avec les associations de consommateurs, le développement des réseaux intelligents ou la coordination et la sécurisation des travaux sur les différents réseaux.

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents pour le petit et le grand cycle de l'eau !

- la production et la distribution d'eau potable
- l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées
- la gestion des eaux pluviales
- la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Elle assure de nombreuses missions au profit de ses membres : veille juridique, élaboration de dossiers techniques, organisation de réunions d'informations périodiques, mise à disposition de documents, réponse à des questions. Elle est particulièrement bien placée pour remplir ces missions parce qu'elle est consultée par les pouvoirs publics en amont de l'élaboration des lois, décrets et arrêtés et participe à de nombreux groupes de travail dans les domaines et techniques et juridiques.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale de la FNCCR.

Afin de bénéficier des outils proposés et des services assurés par la FNCCR, le Président propose l'adhésion à cette association.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion à la FNCCR pour les compétences suivantes :
CYCLE DE L'EAU (adhésion incluant la distribution/production d'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la GEMAPI)
- d'approuver l'adhésion complémentaire à France EAU PUBLIQUE (FEP)
- d'autoriser le paiement annuel des cotisations et prévoir les crédits budgétaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 12.06.17
Date de Publication le : 12.06.17